

convention est observée et qu'il s'engage à ne pas donner effet à la présente loi avant que ces conditions aient été accomplies.

Si mon honorable ami m'accorde un instant—car je ne veux pas me répéter deux ou trois fois—je lui dirai qu'advenant l'adoption du bill, le gouvernement d'Ontario aura la satisfaction de savoir qu'il peut remplir ces conditions et qu'il recouvrera par là ses droits. La condition préalable mise par l'Ontario à l'observation de la convention est remplie par nous. Nous avons participé à cette convention. Le premier ministre de ce pays l'a signée. Il a pris note du fait que le gouvernement d'Ontario insiste sur le rétablissement de ses droits avant d'entreprendre d'exécuter la convention. Et le représentant du Dominion du Canada se met en devoir d'insérer cette condition préalable dans le bill. Cependant, afin de satisfaire le Manitoba et de répondre à ses desseins, il déclare: "Je me fais conférer ce pouvoir; je contente l'Ontario, mais je ne promulguerai pas la loi tant que cette province ne se sera pas mise en frais de remplir ses obligations."

L'honorable M. McMEANS: Supposons que tout soit fait et qu'il surgisse un différend entre le Manitoba et l'Ontario, qui dira si l'une ou l'autre de ces provinces a respecté le marché.

L'honorable M. DANDURAND: A mon avis, ce sera le Gouverneur en conseil—l'autorité fédérale.

L'honorable M. McMEANS: C'est-à-dire, le gouvernement qui est au pouvoir, n'est-ce pas?

L'honorable M. DANDURAND: Le gouvernement du Canada.

L'honorable M. McMEANS: Le gouvernement qui est au pouvoir au Canada dans le moment.

L'honorable M. DANDURAND: Le gouvernement du Canada a signé une convention par l'entremise de son premier ministre. Il s'est fait autoriser à dire quand la présente loi sera promulguée. Si un honorable sénateur peut découvrir un autre moyen de nous titrer de cette impasse, il est libre de le suggérer.

L'honorable M. FOWLER: Le seul inconvénient, à mes yeux, c'est que vous n'êtes pas tenus de publier la proclamation, si vous décrétez qu'elle est nécessaire pour donner effet à la loi. Vous vous engagez à ne pas promulguer la loi avant que les deux gouvernements aient observé les conditions; cependant, vous ne promettez pas de la promulguer lorsqu'ils les auront remplies.

L'honorable M. DANDURAND: Je déclare que nous y sommes moralement tenus par la déclaration que le premier ministre du Canada a faite devant le parlement.

L'honorable M. FOWLER: L'a-t-il déclaré?

L'honorable M. DANDURAND: En se reportant aux Débats, mon honorable ami constatera que le premier ministre a dit qu'il qu'il ferait en sorte que la loi ne soit pas promulguée avant que les conditions attachées à la convention soient observées.

L'honorable M. FOWLER: J'en conviens.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Cette déclaration ne se trouve pas dans la loi.

L'honorable M. FOWLER: Voici où je veux en venir. D'après la convention, la proclamation ne peut pas être publiée tant que les conditions ne sont pas accomplies; mais, il n'est pas décrété qu'elle le sera après leur accomplissement. Me comprenez-vous?

L'honorable M. DANDURAND: Je vous comprends.

L'honorable M. FOWLER: Les obligations morales ont leur bon côté; néanmoins, lorsqu'on a affaire aux gouvernements, les écrits valent bien mieux.

L'honorable M. DANDURAND: Ce raisonnement aurait un grand poids, s'il s'agissait d'un marché entre des particuliers; mais il en est autrement lorsque nous exécutons au grand jour une convention acceptée par trois gouvernements et dans laquelle l'autorité fédérale n'a aucun intérêt remplissant les fonctions d'arbitre, de juge, afin de rendre également justice à ces provinces.

J'ai donné des explications plus longues que je me proposais de le faire. J'espère que la question ne sera pas débattue longtemps. Nous avons beaucoup de besogne devant nous. Si le Sénat est du même avis qu'à la dernière session, j'ai lieu de croire que la discussion ne se prolongera pas.

L'honorable M. le PRESIDENT: L'honorable M. Dandurand, appuyé par l'honorable M. Watson, propose la deuxième lecture du bill.

L'honorable M. WATSON: Non.

L'honorable M. DANDURAND: Appuyé par l'honorable M. Ross, de Regina.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Honorables messieurs, mon honorable ami a pris près d'une heure pour engager le Sénat à examiner le bill, et il a terminé son discours en exprimant l'ardent désir que nous ne consacrons pas beaucoup de temps à l'étudier. Hier, j'ai